Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203819-20260707-DE10-07072026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION
2 juillet 2026
DATE D'AFFICHAGE
2 juillet 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

***L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 7 JUILLET A VINGT HEURES**, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

Etaient présents : ***M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL***

Absents excusés : ***M. LECERF donne procuration à Mme Martine COUET***

Absent non excusé : **M. Miguel FIMIEZ**

Secrétaire de séance : ***Mme Sylvie LE DRÉAU***

10. Désignation du référent sécurité routière

Délibération DE10-07072026

Martine COUET informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « référent sécurité routière ».

Le rôle de ce dernier consiste principalement à :
- être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière avec les services de l'Etat et les acteurs locaux;
- diffuser la culture sécurité routière dans la commune ;
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune ;
- mobiliser les acteurs locaux ;
- participer au réseau des élus référents sécurité routière ;

Après vote à main levée, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés, Martine COUET pour remplir la fonction de « correspondant sécurité routière ».

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 8 juillet 2026

Le Maire
Martine COUET

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU